

Règlement N^o 8.

Concernant

le Secan de la
ville de Saint-Bonifacé

1883.

avis dans le journal
Le Manitoban 24 N. 1883
et affiché en lettres anglaises
et françaises à la même
date. certifié
sans opposition.

- 1^{er} lecture. 28^e séance 13.8.83.
- 2^e " " " " " "
- 3^e " " " " " "

Adopté avec

amendement.

Certifié:-

James W. Henderson

REGLEMENT NO. 8.

concernant

LE S'EAU DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de
Ville de la Corporation de la Ville de Saint-Boniface
comme suit:

1.- Le seau officiel de la corporation de la ville
de Saint-Boniface sera composé d'un double cercle entre lesquels
seront inscrits les mots "Ville de Saint-Boniface-Manitoba"
renfermant un écu écartelé au champ de gueule au pélican d'argent
au naturel, en fasces de sinople au pallium d'argent orné
de deux livres aussi d'argent, en chef d'azur fleurdelisé d'or
en pal de sinople à une ancre d'argent suspendue à une étoile
aussi d'argent, avec rivière de gueules, et timbré d'un
agneau d'argent avec croix au naturel flanqués d'une lance
brisée et d'une flèche renversée, entouré d'une guirlande
de feuilles d'érable attachée de trèfles de roses et de chardons,
avec la devise "Salus a Cruce".

2.- Le présent règlement viendra en force immédiatement
après sa première publication.

(signé) L.S. Arthur Leveque,

Pro-Maire,

S'EAU

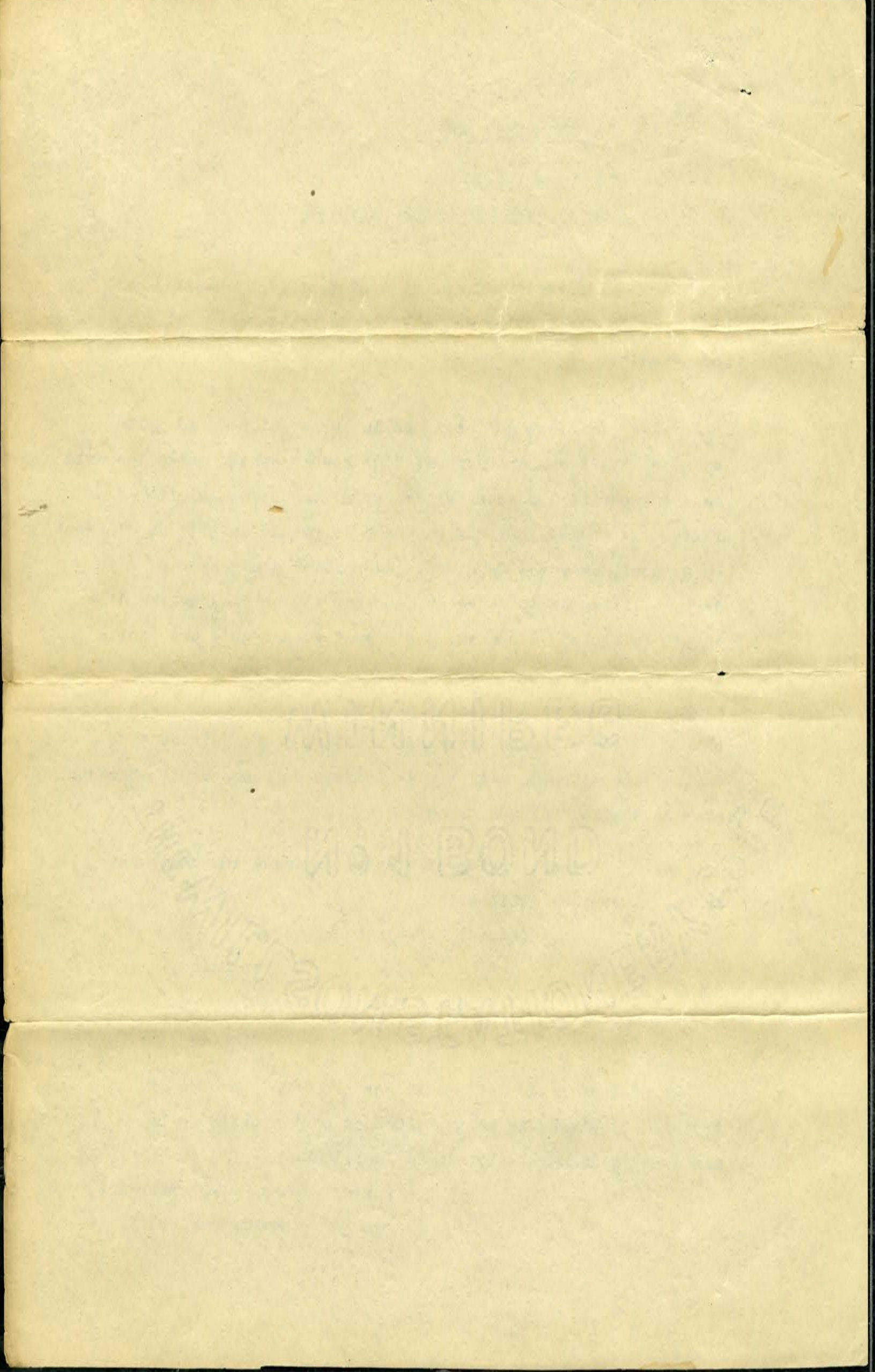
" James E.P. Prendergast,

Sec-Trésorier.

Le présent règlement a subi ses première, seconde et
troisième lectures le 13 aout, 1883 et a été publié en la
manière voulue par la loi le 24 aout, 1883.

(signé) James E.P. Prendergast,

Sec-Trésorier.



Un écu écartelé au champ de gueules au pélican d'argent au naturel, en ~~chef~~ fasce de synope au pallium d'argent orné de deux lyres aussi d'argent, en chef d'azur fleur de lisé D'or, en pal de synope à un ancre d'argent suspendu à une étoile aussi d'argent avec rivière de gueules et timbré d'un agneau d'argent avec croix au naturel, flanquée d'une lance Brisée et d'une flèche renversée, entourée d'une guirlande de fleurs d'érables attachées de trèfle de roses et de chardons. La devise: Salus a Cruce.

